



L'agriculture du Pays de l'Arbresle couvre 52% des espaces du territoire. En 2010, on compte 344 entreprises agricoles qui emploient près de 500 personnes. 161 entreprises sont sous signes de qualité, AOC pour les vins du Beaujolais et des Coteaux du Lyonnais ou marques de qualité comme pour la cerise de Bessenay (2^e producteur français) et les produits des Monts et Coteaux du Lyonnais. 135 entreprises commercialisent toute ou partie de leur production en circuits courts et ce phénomène n'a fait que s'accroître depuis 2010. La viticulture compte 98 entreprises pour un total de 700 ha exploités. Quant à la production de fruits, on compte 120 entreprises pour un total de 400 ha (*Source RGA 2010*).

L'essentiel de la ressource en eau agricole provient du stockage dans les retenues collinaires du territoire. Il n'existe aucun système d'irrigation permettant de se connecter à un grand fleuve ce qui rend la dépendance par rapport à ce système de stockage très forte. Avec le dérèglement climatique de ces dernières années qui entraîne une diminution de la ressource en eau et la perte de certaines retenues collinaires passées dans le domaine privé non agricole, la sécurisation de la ressource en eau devient prioritaire pour assurer le maintien de l'agriculture locale et son dynamisme.

La Communauté de Communes travaille en partenariat avec la profession agricole sur l'élaboration de solutions de sécurisation de la ressource en eau, que ce soit sur la résilience ou l'adaptation des pratiques agricoles.

L'Association Syndicale Libre (ASL) des Bigarreaux, créée à Bessenay le 9 février 2019, a décidé le 12 octobre 2020 de se transformer en Association Syndicale Autorisée (ASA) après enquête publique. La constitution de cet ASA a été confirmée le 10 septembre 2021 par arrêté préfectoral de création N° 69-2021-09-10-00002.

Le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée concerne les communes suivantes : Ancy, Bessenay, Bibost, Brullioles, Brussieu, Chevinay, Courzieu, Montrottier, Saint Forgeux, Saint Julien sur Bibost, Saint Pierre la Palud, Saint Romain de Popey, Savigny, Sourcieux les Mines. L'Association a réuni 181 ha de parcelles agricoles.

Elle a pour objet la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'irrigation collectifs à tous ses membres. Elle réunit 43 exploitations agricoles et 180 ha de parcelles durablement agricole, classées en zone PENAP

I. DESCRIPTIF DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Ces opérations d'aménagement consistent en l'utilisation ponctuelle et programmable, d'une infrastructure de transport d'eau « dormante » entre 2 syndicats des eaux (SIEMLY et SAONE TURDINE), traversant 4 communes du territoire (Savigny, Bibost, St Julien sur Bibost et Bessenay), en vue de la sécurisation en eau de certains dispositifs de stockage. L'eau véhiculée par ce moyen sera en provenance des périmètres de captage de la Saône ou du Rhône.

Ce choix permet d'éviter la construction d'un nouveau réseau d'eau brute depuis la Saône (25 kms environ) prohibitif en termes d'investissement.

Un double conventionnement a été imaginé pour la réalisation et la pérennisation de la vente d'eau spécifique :

- Construction et financement par le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône :
 - o des points de livraison d'eau sur la canalisation de transport appartenant au SIEMLY et à Saône Turdine (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre SMHAR/SIEMLY/SAONE TURDINE)
 - o d'un système intelligent d'optimisation énergétique de la vente d'eau spécifique
- Vente d'eau spécifique, entre collectivités, des 2 syndicats Saône Turdine et SIEMLY auprès du SMHAR qui refacturera à l'ASA des BIGARREAUX l'eau en même temps que les redevances traditionnellement dues par les ASA au SMHAR pour leur gestion technique, administrative et comptable.

La tranche 1 de ce projet prévoit :

- Création de 4 points de livraison (2 sur réseau SAONE TURDINE et 2 sur réseau SIEMLY) par le SMHAR
- Achat de 2 citernes souples de 5000 m3 pour stockage de l'eau positionnées à Lanay (SAVIGNY) et à Pelouse/Treves (BIBOST), propriété de l'ASA des BIGARREAUX
- Construction d'un réseau de canalisation reliant les points de piquages aux 2 citernes souples (Lanay (SAVIGNY) ; Pelouse (BIBOST)) et aux 2 retenues collinaires choisies (Rhunes (SAVIGNY) ; Dîmes (BESSENEY), propriété de l'ASA des BIGARREAUX.

Le périmètre sécurisé en eau par cette Tranche 1 de travaux permettra de desservir **83.5983 ha** sur les 4 secteurs Savigny (Rhulles), Bibost (Lanay-Biesse et Pelouse), Bessenay (Dîmes)

La tranche 2 de ce projet prévoit :

- Création d'un nouveau lieu de stockage de 10 000 m3 en altitude à 650 m NGF environ lieu-dit Placiau sur la commune de BESSENEY,
- Construction d'un réseau de canalisation réseau en direction de St Julien de Bibost (secteur Tyr-Vernay-Garine-Bajolet) et en direction de Bessenay (secteur Bernay-Arfeuille),
- A partir de la citerne souple construite en Tranche 1 lieu-dit Pelouse sur la commune de BIBOST, construction d'un surpresseur permettant de desservir de nouvelles parcelles situées en altitude au-dessus du stockage d'eau,
- A partir de l'antenne Lanay/Biesse construite en Tranche 1, implantation de 2 nouvelles antennes sur BIBOST (secteur En Chéry et Calonnière) pour desservir de

nouvelles parcelles.

Le périmètre sécurisé en eau par cette Tranche 2 de travaux permettra de desservir **60 ha** sur les 4 secteurs Bibost (Lanay-Biesse et Pelouse), Bessenay (Dîmes), St Julien sur Bibost

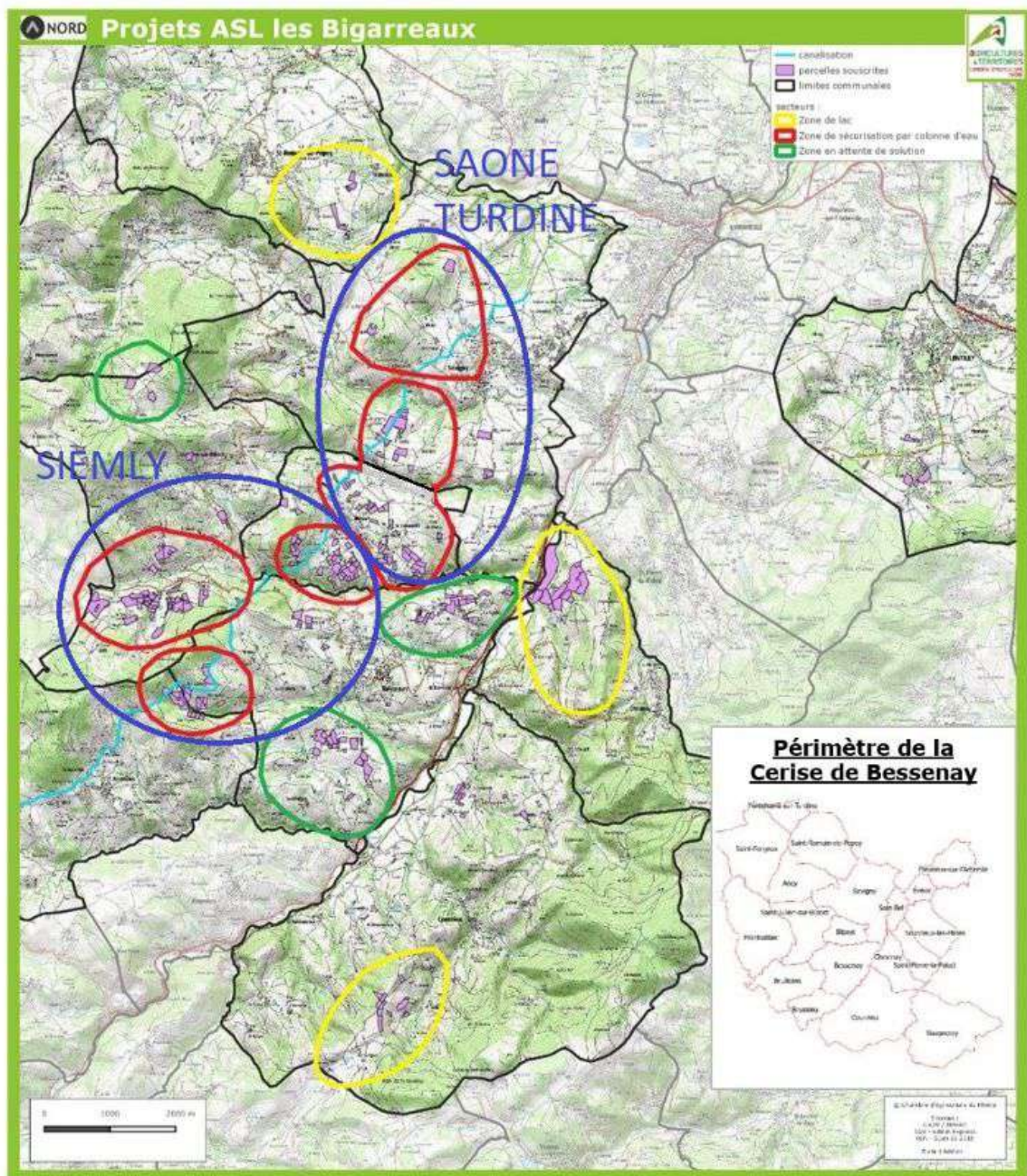


Fig 1. Périmètre desservi par les Tranches 1 et 2 du projet (en rouge)



Citerne Placiau en avril 2023



Pose de canalisations et borne en février 2023 (Tranche 2)

Budget de l'opération

Tranche 1 :

Le SMHAR et l'Association Syndicale Autorisée des Bigarreaux ont déposé au guichet unique DDT69 en mars 2020, un dossier de demande de financement au titre de l'action 4.34 du PDR de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant d'investissement Tranche 1 de 1 450 000 € décomposé comme suit :

- INVESTISSEMENT SMHAR : 950 000 €
- INVESTISSEMENT ASA BIGARREAUX : 500 000 €

Tranche 2 :

L'Association Syndicale Autorisée des Bigarreaux a déposé au guichet unique DDT69 en octobre 2021, un dossier de demande de financement au titre de l'action 4.34 du PDR de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant d'investissement Tranche 2 de 1 450 000 € décomposé comme suit :

- INVESTISSEMENT ASA BIGARREAUX : 1 450 000 €

Financeurs



Liste des Présidents de l'ASA des Bigarreaux

Frédéric BONNARD	Depuis le 4 novembre 2021
------------------	---------------------------